

PIECE N° 1

AVIS D'APPEL D'OFFRES

(AAO)

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET
CHARI

COMMUNE DE WAZA

COMMISSION INTERNE DE
PASSATION DES MARCHES
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE AND CHARIDIVISION

WAZA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 11/AONO/C-WAZA/CIPM/2025 EN
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX
MINI-RESEAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE (AEP), A NGAME ET A
OULSOUME DANS DE COMMUNE DE WAZA, DEPARTEMENT DU LOGONA ET
CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : (FEICOM)

I – Objet d’Avis d’Appel d’Offres

Dans le cadre de l’exécution du Budget d’Investissement Public (FEICOM), le Maire de la Commune de WAZA « Autorité Contractante », lance en procédure d’urgence, un Appel d’Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de construction deux mini-réseaux d’adduction en eau potable (AEP), A NGAME ET A OULSOUUME dans de commune de Waza, Département du Logone et Chari, Région De L’Extrême-Nord.

Les travaux à exécuter, constitués en un lot, sont détaillés dans l’article 1.1 du règlement particulier de l’Appel d’Offres (RPAO) joint au dossier d’Appel d’Offres.

II - Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d’Offres comprennent :

1. Travaux préparatoires;
2. Mobilisation;
3. Foration;
4. Equipement – développement;
5. Essai de pompage;
6. Stockage (7m³), 15m sous radier ;
7. Plomberie – Génie civil;
8. Fourniture en énergie solaire;
9. Traitement de l’eau;
10. Distribution;
11. Equipement du réseau;
12. Pérennisation des infrastructures.

III. Participation :

La participation au présent Appel d’Offres, est ouverte à égalité de conditions, aux Entreprises de droit camerounais justifiant des capacités techniques, financières et matérielles pour la réalisation des travaux, objets du présent Appel d’Offres.

IV. Financement

Les travaux objets du présent Appel d’Offres, sont financés par le Budget d’Investissement Public,

V. Consultation du Dossier d’Appel d’Offres

Le Dossier d’Appel d’Offres peut être consulté aux heures et jours ouvrables dans la localité de BELITA dès publication du présent Avis.

VI. Acquisition du Dossier d’Appel d’Offres

Le dossier d’Appel d’Offres peut être retiré aux heures et jours ouvrables à la mairie de WAZA, dès publication du présent avis, contre présentation d’une quittance de versement d’une somme non remboursable de vingt-cinq mille francs (25 000) FCFA au près du Receveur Municipal des recettes de WAZA

VII. Remise des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé dûment signé au Secrétariat Général de la Mairie de WAZA aux heures et jours ouvrables au plus tard, le 31 DEC 2023 et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 11/AONO/RE/DK/C-WAZA/CIPM-2023 DU 08 DEC 2025
PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX MINI-RESEAUX D'ADDUCTION
EN EAU POTABLE (AEP), A NGAME ET A OULSOUME DANS DE COMMUNE DE WAZA, DEPARTEMENT DU
LOGONA ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD,
EN PROCEDURE D'URGENCE.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

VIII. Recevabilité des dossiers

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'une somme de un million (1 000 000) francs CFA (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charges des Finances dont la liste figure sur la pièce 12 du DAO.

Sous peine de rejet, les pièces administratives doivent être impérativement produites en originaux ou en copies conformes signées par les autorités compétentes. Elles devront dater obligatoirement de moins de trois (03) mois à la date de l'ouverture des Offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Toute Offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclaré irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charges des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre.

IX. Ouverture des plis

L'ouverture des Offres se fera en une phase et aura lieu le 31 DEC 2025 à 12 heures, dans les locaux de la Mairie de WAZA par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de WAZA.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

X. Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu pour les travaux est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

XI. Principaux critères de qualification

Les Offres seront évaluées selon les principaux critères suivants :

A/ Critères éliminatoires :

- Absence d'une pièce administrative ;
- Non atteinte au moins des 70% des critères essentiels ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre ;
- Absence d'un sous détail de prix unitaire ;
- Exclusion des Marchés Publics par l'ARMP ;
- Surface financière insuffisante ;
- Sous détail de prix unitaire erroné ou fantaisiste ;
- Avoir fait l'objet d'un abandon de projet ou d'un projet mal réalisé au sein du Département pour les exercices précédents.

B/Critères essentiels :

- Les références de l'Entreprise dans les travaux similaires (1^{ère} et dernière pages des lettres commandes) et procès-verbal de réception correspondant aux prestations réalisées ;
- Attestation de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- Attestation de surface financière ;
- Qualité du personnel ;
- Moyens logistiques ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) paraphé à chaque page signé et daté à la dernière ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), complété, paraphé à chaque page signé et daté à la dernière,
- La méthodologie d'exécution et plan de travail ;

XIII Les principaux critères d'évaluation

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un seuil de 70% au moins pour l'ensemble desdits critères essentiels pris en compte.

La lettre commande sera attribuée au soumissionnaire qui aura proposé l'offre la moins disante, conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, ayant satisfait à 100% des critères éliminatoires et au moins 70% des critères essentiels.

XIII- Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de 90 jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

XIV- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures et jours ouvrables à la Mairie de WAZA.

WAZA, le 08 DEC 2025

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WAZA
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

Ampliations :

MINMAP ;
PREFET/LOGONE ET CHARI
ARMP (pour publication et archivage)
Président CIPM (pour information)
Affichage (pour information)
Archives/Chrono



PIECE N° 2

REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES

(RGAO)

Table des matières

A. Généralités.

- Article1 : Portée de la soumission.
- Article2 : Financement
- Article3 : Fraude et corruption.
- Article4 : Candidats admis à concourir
- Article5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés.
- Article6 : Qualification du Soumissionnaire
- Article7 : Visite du site des travaux

B. Dossier d'Appel d'Offres

- Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres.
- Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours
- Article10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres.

C. Préparation des offres

- Article11 :Frais de soumission
- Article12 : Langue de l'offre
- Article13 : Documents constituants l'offre
- Article14 : Montant de l'offre
- Article15 : Monnaies de soumission et de règlement
- Article16 : Validité des offres.
- Article17 : Caution de Soumission.
- Article18 : Propositions variantes des soumissionnaires